

# Fiche Coflight et 4-Flight

## Aperçu du programme COFLIGHT

La coopération entre la DSNA et l'ENAV a commencé en 2003 avec le développement d'un nouveau composant de traitement des vols, le système COFLIGHT. La DSNA et L'ENAV, rejoints ensuite par le prestataire Suisse de services de la navigation aérienne SKYGUIDE, ont confié par appel d'offres la réalisation de ce composant au consortium industriel THALES-ATM/SELEX-SI. C'est un programme très important (150 M€), et qui deviendra un des futurs standards européens dans SESAR.

Une première version à vocation technique de ce composant sera livrée par le consortium industriel mi 2009. Puis plusieurs versions seront développées, la principale étant la version V2, première version opérationnelle, livrée en 2012 par l'industriel.

## Aperçu du programme 4-FLIGHT

4-FLIGHT est un programme mené en coopération avec le prestataire italien de services de la navigation aérienne ENAV qui prolonge la coopération initiée dans COFLIGHT. Il vise à développer une nouvelle génération de système ATM (Air Traffic Management). Cette nouvelle génération de système sera opérationnelle à horizon 2015-2020. Elle répondra aux exigences du règlement européen ciel unique. Elle permettra d'atteindre les objectifs définis dans le cadre du programme de R&D SESAR lancé par la Commission Européenne pour harmoniser l'ATM en Europe. Elle sera développée sous la maîtrise d'ouvrage d'un Groupement d'Intérêt Economique Européen (GEIE) entre la DSNA et ENAV. Le GEIE – Flight sera une structure légère chargée du pilotage du programme. COFLIGHT sera au cœur du futur système 4-FLIGHT.

Le programme, lancé en 2007, est dans la phase d'étude de faisabilité, qui doit conduire à la rédaction d'un cahier des charges permettant de lancer des appels d'offres communs avec ENAV.



## Bénéfices et stratégie

### Les bénéfices attendus

En mutualisant les ressources humaines et les investissements financiers consacrés à la réalisation du futur système ATM, la DSNA et l'ENAV entendent tout d'abord réaliser des économies significatives, tant pour le développement que pour la maintenance du futur système.

Au-delà de cet objectif financier, sur un plan plus stratégique, l'ENAV et la DSNA souhaitent jouer un rôle majeur en Europe dans le domaine des systèmes ATM, en réalisant ensemble un système ATM complet, conçu dès son origine en plein alignement avec le programme SESAR.

### **La stratégie choisie par la DSNA et l'ENAV pour faire converger leur systèmes ATM**

La DSNA et L'ENAV ont choisi de procéder deux grandes étapes : une première étape pour construire les fondations du système, une seconde étape pour intégrer par incrément les avancées issues du programme SESAR, à partir de 2015.

La première étape prévoit une livraison du système ATM dès 2013, avec un objectif de mise en service dans un premier centre en 2015, tant côté DSNA qu'ENAV. L'appel d'offre qui permettra de choisir les industriels chargés de la réalisation du futur système sera lancé fin 2009.

La première étape intègre trois éléments de convergence :

- une définition commune du futur concept d'opérations, des besoins utilisateurs et spécifications du système,
- des principes d'architectures communs permettant de prendre en compte aisément les futurs produits issus de la R&D SESAR,
- l'intégration de composants communs majeurs du système ATM, tels que le composant de traitement des vols COFLIGHT et le composant de traitement des informations de surveillance radar des vols ARTAS.

La deuxième étape du programme 4-Flight consiste à pousser plus avant la convergence, en intégrant au fur et à mesure de leur disponibilité les nouveaux composants issus de SESAR.

A terme, la DSNA et l'ENAV, et probablement d'autres partenaires, auront ainsi complètement convergé au niveau du système ATM, à la fois en terme de concept d'opérations, d'exigences système et de solution industrielle, contribuant ainsi l'objectif de rationalisation de l'ATM en Europe.

Le processus de convergence, et la mise en place de cadres contractuels communs seront pilotés par le GEIE 4-Flight. Cette entité, légère et composée de personnels mis à disposition par les partenaires (10 à 20 personnes au total), coordonnera l'implication des partenaires dans le projet et s'appuiera largement sur leurs compétences techniques et opérationnelles.

Les contrats seront passés et financés directement par les partenaires, qui détiendront les droits de propriété.